FEUILLE DE ROUTE DE L'ACTION CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

2024-2030







SIGLES ET ACRONYMES

AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD)
ALIMA	The Alliance for International Medical Action
AMCP-SP	Alliance Médicale Contre le Paludisme-Santé Population
ATWA	Adolescent Transition in West Africa
CAA	Climate Action Accelerator
CO2	Dioxyde de Carbone
CSCom	Centre de Santé Communautaire
CSRéf	Centre de Santé de Référence
DGSHP	Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène Publique
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
Elrha	Enhanced Learning and Research for Humanitarian Assistance
FdR	Feuille de Route
GES	Gaz à Effets de Serre
GFFO	Ministère Fédéral Allemand des Affaires Etrangères
MATCL-DN	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales-Direction Nationale
MATD-SG	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation-Secrétariat Général
MSF	Médecins Sans Frontières
MSSFPO	MOMENTUM Chirurgie Sûre en Planification Familiale et en Obstétrique
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONASR	Office National de la Santé de Reproduction
PF	Planification Familiale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SOMAGO	Société Malienne de Gynécologie Obstétrique
TPI	Traitement Préventif Intermittent
VIH	Virus immunodéficience Humaine

SOMMAIRE

p01 Introduction

- Avant-propos
- · Contexte et justification

p05 Contexte général

p08 Contexte environnemental du Mali

Stratégies d'adaptation de résilience et d'atténuation

- Analyse de la situation
- Méthodologie
- Objectifs
- Solutions

p20 Leviers de transformation

- Financement et investissement
- Collaboration avec différents acteurs
- Formation/Sensibilisation dans les communautés
- · Suivi évaluation apprentissage et redevabilité
- Capitalisation et vulgarisation des bonnes pratiques
- Pérennisation des acquis

p22 Annexes

1. Introduction

1.1 Avant-propos

La lutte contre le changement climatique est une question fondamentale qui interpelle tous les acteurs au développement, les enjeux sont cruciaux pour l'avenir de notre planète.

La vision de la Politique Nationale de la Protection de l'Environnement, à l'horizon 2030, vise à promouvoir un développement durable inclusif pour tous les Maliens particulièrement les femmes et les jeunes à travers une gestion durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement et la promotion d'une qualité de vie meilleure.

Les actions d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatiques cadrent avec la mission de notre organisation qui est de « contribuer à soulager les souffrances humaines et donner l'espoir ».

La présente Feuille de Route est une déclinaison de cette vision et tient compte des priorités du Gouvernement. Elle retrace des actions climatiques ambitieuses et réalistes et reflète notre engagement envers ces questions cruciales de développement.

Le Mali est confronté à de nombreux défis environnementaux, notamment la désertification, la dégradation des sols, la perte de biodiversité, la sécheresse et les inondations. Je sais que ces problèmes ne peuvent être résolus par une seule entité, mais par une action concertée et coordonnée de tous les acteurs concernés. Notre feuille de route repose sur une approche participative qui implique les communautés locales, les partenaires, le gouvernement et les organisations de la société civile pour une synergie d'actions. Notre organisation s'engage également à promouvoir des pratiques durables et à renforcer les capacités locales pour une action autonome à long terme. C'est pourquoi l'AMCP-SP a sollicité et obtenu en mars 2023 auprès de l'administration des changements dans ses domaines d'intervention avec l'introduction de Climat/Environnement.

Ce document, qui couvrira la période 2024–2030, est conçu pour être évolutif et adaptable aux changements de circonstances et aux nouvelles opportunités. Je suis heureuse de conduire les opérations d'une ONG qui travaillera désormais pour protéger le climat et l'environnement au Mali.

Je tiens à saluer le soutien technique et financier de CAA pour la production du présent document qui contribuera à garantir l'apprentissage et le partage de meilleures pratiques entre acteurs internationaux et nationaux sur les questions de santé et développement.

L'AMCP-SP s'engage à évoluer vers un modèle de développement durable, résilient et bas-carbone, tout en renforçant la capacité des communautés à faire face aux conséquences du réchauffement climatique.

Ensemble, nous pouvons faire la différence pour un avenir plus durable pour tous.

Directrice Exécutive
DIAKITE Aminata KAYO

Les actions d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatiques cadrent avec la mission de notre organisation qui est de « contribuer à soulager les souffrances humaines et donner l'espoir ».



Introduction

1.2 Contexte et justification

Présentation de l'AMCP-SP

L'AMCP-SP est une association de droit malien, apolitique, humanitaire, médicale et à but non lucratif. Créée le 9 janvier 2010 par les professionnelles de la santé et d'autres personnalités sensibles, elle améliore de par sa mission l'accès aux soins de santé global aux populations sous l'immatriculation 205/MATCL-DN du 04 novembre 2010. Cela après une analyse des interventions salvatrices de MSF-Belgique dans le district sanitaire de Kangaba, région de Koulikoro entre juin 2005 et novembre 2009 dans le cadre de la lutte contre le paludisme.

Le projet d'exemption de paiement des soins du paludisme, initié par MSF-B, est l'aboutissement d'une réflexion sur la gratuité des soins de santé entreprise auparavant. Après le retrait de MSF-B, l'AMCP-SP a pris la relève, suite aux difficultés de pérennisation, pour la prise en charge du paludisme et de la malnutrition. Dans son évolution, elle fut érigée en ONG, le 7 mars 2014 sous l'accord-cadre 1299. Suivant l'avenant n° 441/MATD-SG du 30 mai 2018, la structure a été enregistrée sous la nouvelle dénomination « Alliance Médicale Contre le Paludisme-Santé Population ».

Vision, mission et objectifs

L'AMCP-SP vise un Mali sans discrimination, assure un accès permanent des couches vulnérables aux soins de santé et dispose d'un mécanisme fonctionnel de prise en charge des victimes de violences et des catastrophes. Sa mission est de contribuer à soulager les souffrances humaines et donner l'espoir.

Pour mener efficacement sa mission, l'AMCP-SP s'est fixée comme objectifs :

- Améliorer l'accessibilité de la population aux soins de santé à travers des stratégies innovantes;
- Promouvoir les bonnes pratiques de prise en charge des cas dans les structures de santé et au niveau communautaire ;

Introduction

- Promouvoir la prévention des maladies infantiles dans la communauté ;
- Contribuer au renforcement du partenariat avec les Ministères de la santé et du développement social/l'éducation et la promotion féminine, les collectivités décentralisées et les partenaires bilatéraux et multilatéraux;
- Contribuer à la création d'une alliance entre les acteurs pour la mobilisation autour des questions relatives à la santé;
- Proposer des stratégies innovantes dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile;
- Participer à la gestion des épidémies et des catastrophes.

L'AMCP-SP dispose d'instances et d'organes de gestion : L'Assemblée Générale (AG), le Conseil d'Administration (CA) et la Direction Exécutive (DE).

Les principes de l'AMCP-SP servent de guide pour la conduite de ses opérations et sont essentiellement : le respect des bénéficiaires, la transparence, le Partenariat, l'obligation de résultats et la neutralité.

Les domaines d'intervention de l'AMCP-SP se présentent comme suit :

- Santé (Paludisme, nutrition, Wash, santé de la reproduction, /PF, VIH/SIDA, Tuberculose), Genre ;
- Environnement/Climat, Volontariat, Recherche opérationnelle, Aide humanitaire, Action Sociale.

Les cibles de l'AMCP-SP sont les suivantes et ne sont pas exhaustives :

 Femmes enceintes/allaitantes, femmes en âge de procréer, enfants de moins de cinq ans, adolescents (es), femmes victimes de la fistule obstétricale, handicapés, hommes.

Les régions d'intervention se résument comme suit :

- Région de Koulikoro : districts sanitaires de Koulikoro, Fana, Kangaba.
- Région de Dioila : district sanitaire de Dioila

2 Contexte général du changement climatique

Les changements climatiques font référence aux « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables. » (Conventioncadre des Nations Unies sur les changements climatiques). Le dérèglement engendre déjà de multiples perturbations dont <u>les impacts sont dévastateurs</u>, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Si rien n'est fait dès maintenant, les conséquences seront dramatiques et irréversibles, non seulement pour notre environnement mais aussi et surtout parce que les changements à l'œuvre réduiront à néant les progrès réalisés ces dernières décennies pour lutter contre la pauvreté.

Réchauffement climatique et effet de serre : un mécanisme déréglé par l'humain

Les gaz à effet de serre forment une barrière autour de la Terre, qui permet de retenir la chaleur provenant du soleil et de maintenir la température de la planète à une moyenne d'environ 15°C.

Depuis la révolution industrielle, les activités humaines, telles que l'utilisation de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz), l'exploitation des forêts et l'élevage intensif, le brulage des déchets, l'existence de décharges non contrôlées ont entraîné une augmentation de ces gaz qui se sont accumulés dans l'atmosphère, provoquant un réchauffement de la planète.

Depuis la fin du XIXe siècle, la température à la surface de la terre a augmenté d'environ 1°C, entraînant un bouleversement des écosystèmes et une fréquence accrue des catastrophes naturelles, qu'on qualifie désormais d'événements climatiques extrêmes. Certaines régions du monde sont encore plus impactées, à l'image de <u>l'Arctique qui se réchauffe deux fois plus vite</u> que le reste de la planète.

Effets du réchauffement climatique : des impacts visibles et mesurés

En modifiant les équilibres naturels (températures, cycle de l'eau, courants marins et aériens...), le dérèglement climatique est responsable de l'augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes (inondations, tempêtes, cyclones, sécheresses et feux de forêts, épisodes caniculaires...)

2 Contexte général du changement climatique

D'autres phénomènes à évolution plus lente sont aussi perceptibles : la fonte des glaces et l'élévation du niveau des mers, l'érosion progressive des côtes, la désertification, la raréfaction des ressources, le bouleversement des écosystèmes et la disparition de certaines espèces.

Quels sont les chiffres des changements climatiques

On estime que 80% des catastrophes naturelles survenues entre 1990 et 2016 sont liées aux changements climatiques. Entre 2015 et 2020 les impacts des changements climatiques ont augmenté de plus de 20%, et ces cinq années ont été les plus chaudes jamais enregistrées. Le nombre de personnes déplacées à cause de catastrophes naturelles a bondi de 30 % entre 2014 et 2019 (19,1 millions contre 24,8 millions).

Changements climatiques, principaux facteurs de déplacement interne

Les catastrophes dues aux changements climatiques sont <u>le principal facteur de</u> <u>déplacement interne dans le monde</u>, avant les séismes ou les conflits. Les populations vivant dans des pays pauvres ont cinq fois plus de risques d'être déplacées du fait de catastrophes climatiques que celles des pays riches. Celles-ci ont forcé plus de 20 millions de personnes par an à quitter leur foyer au cours de la dernière décennie.

Avec la multiplication des sécheresses et les inondations, la perte des récoltes entraîne une hausse des prix des denrées alimentaires qui rend d'autant plus difficile l'accès à la nourriture pour des milliers de personnes. Entre 2010 et 2020, le prix des denrées de base (riz, maïs, blé) a été multiplié par 2.

En chiffres, La moitié la plus pauvre de la population mondiale (3,5 milliards) de personnes n'est responsable que de 10% des émissions de CO2, tandis que les 10% les plus riches de la planète génèrent à eux seuls 50% de ces émissions. Le nombre de personnes souffrant de la faim risque d'augmenter de 10 à 20% d'ici 2050 en raison des changements climatiques. Sans action climatique ambitieuse, 100 millions de personnes pourraient basculer dans l'extrême pauvreté d'ici 2030.

2 Contexte général du changement climatique

Risque d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre

Si les émissions de gaz à effet de serre continuent d'évoluer au rythme actuel, la hausse de la température moyenne de la terre pourrait atteindre 5°C d'ici 2100 (voire 7°C dans les scénarios les plus pessimistes), avec des conséquences dramatiques sur les écosystèmes et une intensification des <u>événements climatiques</u> extrêmes.

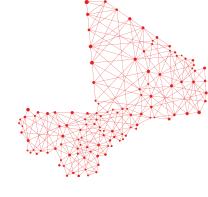
Selon les experts du <u>Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)</u>*, il est nécessaire de limiter cette augmentation à 1,5°C, seuil au-delà duquel le risque d'assister à des changements climatiques catastrophiques sera beaucoup plus élevé.

Renforcement des capacités d'adaptation des populations vulnérables

Nous ne pouvons laisser des millions de personnes affronter, seules, les conséquences d'une crise climatique planétaire dont elles ne sont pas les principales initiatrices. Face au péril climatique, les pays riches, historiquement à l'origine de ce dérèglement climatique global, <u>ont une double responsabilité</u>: agir pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et aider les populations les plus vulnérables à s'adapter aux impacts déjà dévastateurs des changements climatiques, en leur apportant une aide financière plus conséquente, mais aussi en leur permettant de se développer tout en limitant leurs propres émissions de gaz à effet de serre.



Contexte environnemental du Mali



Les changements climatiques constituent un des défis majeurs pour le développement socio-économique pour tous les pays. Les pays en voie de développement, comme le Mali, sont particulièrement en risque, en raison de leurs revenus faibles, de la faiblesse de leur capital humain et de leur vulnérabilité économique. Il ressort des différentes études menées sur les Changements Climatiques au Mali, que les principaux défis climatiques auxquels le pays est exposé sont entre autres : les sécheresses, les inondations, les vents forts, les fortes variations de température.

Ces changements climatiques menacent les secteurs prioritaires du pays :
Agriculture y compris l'élevage et la pêche, énergie, exploitation des forêts et
déchets, tous des secteurs clés pour l'économie du pays. La santé, les ressources en
eau, les infrastructures, l'industrie et les mines sont aussi exposées aux
changements climatiques (Agence de l'Environnement et du Développement
Durable (AEDD), 2011).

L'intégration de ces efforts dans une dynamique globale de lutte contre les changements climatiques, avec une feuille de route précise où les priorités sont définies, les synergies et les complémentarités identifiées, s'avère aujourd'hui nécessaire. Ceci justifie l'élaboration de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques qui servira de cadre de référence des différentes interventions dans les domaines des changements climatiques au Mali.

La politique nationale de la protection de l'environnement vise à engager le Gouvernement et l'ensemble du peuple malien à intégrer la protection de l'environnement dans toute décision qui touche la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement. Elle constitue le cadre d'orientation et de référence pour une gestion et une planification environnementale efficaces et durables. Elle s'inspire en outre du postulat que l'environnement et les ressources naturelles constituent le premier capital du développement du pays et que par conséquent les défis environnementaux majeurs doivent être au centre de la problématique du développement durable du Mali.

3Contexte environnemental du Mali



Priorités du gouvernement sur la question Climat/Environnement

Les priorités du Gouvernement du Mali décrites dans le plan d'actions 2019-2023 de la politique nationale de protection de l'environnement se déclinent en treize (13) objectifs opérationnels. Ces objectifs incluent entre autres :

- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercutions ;
- Promouvoir la gestion durable des terres ;
- Mettre en œuvre la politique nationale d'assainissement ;
- Créer des conditions d'amélioration de la qualité et du niveau de vie des populations avec égalité de chance pour tous les citoyens ;
- Promouvoir l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles publiques.

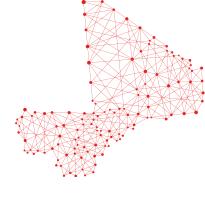
Au Mali, le niveau des ambitions de réduction des GES du scénario d'atténuation par rapport au scénario de base à l'horizon 2030 (Plan d'investissement pour la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National Révisée en 2023) est de :

- 31% pour le secteur énergie ;
- 25% pour le secteur agriculture ;
- 39% pour le secteur forêts et changement d'affectation des terres ;
- 31% pour le secteur déchets.

Le cadre légal et règlementaire en matière de protection de l'environnement se repose essentiellement sur :

Au plan international

- La Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants, tenue le 22 mai 2001;
- La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, adoptée en 1989 ;
- La convention de Minamata sur le mercure sur le contrôle des effets nocifs de la pollution au mercure, adoptée le 10 octobre 2013 ;
- La convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux en Afrique et le contrôle de leurs mouvements transfrontaliers, signée à Bamako le 30 janvier 1991;
- La ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), 1994 ;
- La ratification du Protocole de Kyoto, 1999.



Au plan national

- Loi n°2021-032 du 24 mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances ;
- Décret n°2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018 relatif à l'étude et à la notice d'impacts environnemental et social;
- Décret n°2018-0993/P-RM du 31 décembre 2018 fixant les conditions d'exécution de l'audit environnemental;
- Loi n°2012-003 du 23 janvier 2012 portant interdiction de la production, de l'importation, de la détention, de la commercialisation et de l'utilisation des sachets plastiques non biodégradables et de granulés non biodégradables destinés à la fabrication de sachets plastiques;
- Loi n°10-027 du 12 juillet 2010 portant création de l'AEDD;
- Loi n°02- 006/ du 31 jan 2002 portant code de l'eau.

Interaction santé-environnement

Il s'agira, en fonction de l'initiative prise en 2003, d'élaborer une politique santé environnementale. Son objectif est de promouvoir et maintenir un environnement favorable à la santé pour un développement durable à travers les actions visant à réduire l'incidence des maladies liées à l'eau et à l'insalubrité du milieu à travers des interventions. Il faut des interventions sanitaires respectueuses de l'environnement : l'approvisionnement en eau et le contrôle de la qualité de l'eau, la gestion des déchets solides et liquides et le contrôle des pollutions de l'environnement.



Les stratégies d'adaptation au changement climatique impliquent l'ajustement des pratiques et des systèmes pour faire face à ses impacts. Pour soutenir la résilience communautaire face au changement climatique, l'AMCP-SP procédera au renforcement des capacités des acteurs locaux (salubrité, gestion des déchets, sensibilisations communautaires, plantation d'arbres résilients au changement climat dans les formations sanitaires et dans la communauté pour créer de l'ombre afin de réduire les effets de la chaleur sur les patients…).

Pour l'atténuation des effets du changement climatique, l'AMCP-SP procédera à la sensibilisation des populations sur la gestion des déchets solides et liquides et la conduite à tenir face à la chaleur.

4.1 Analyse de la situation

Etat des lieux

Processus de monitoring et de calcul de l'empreinte

L'AMCP-SP, en tant qu'organisation nationale humanitaire, mène certains projets en consortium avec des partenaires internationaux comme ALIMA, tout en dirigeant ses propres initiatives. Pour évaluer les émissions d'AMCP-SP, le Climate Action Accelerator a développé une méthodologie simplifiée pour analyser son bilan carbone. L'année de référence choisie était 2022 et le périmètre englobait toutes les entités et activités dépendant financièrement de l'ONG. Cela a permis d'avoir un premier aperçu du bilan carbone de l'organisation, hors de son consortium avec ALIMA. Lors du lancement du projet, les Points Focaux des organisations partenaires ont été orientés sur la méthodologie de collecte des données sur la production de CO2 et le monitoring des déchets en lien avec les interventions.

Calcul de l'empreinte CO2

Pour le calcul de l'empreinte carbone, 2022 a été retenu comme année de référence. Au niveau de la coordination AMCP-SP/ALIMA, les staffs des deux organisations partagent la consommation en termes d'énergie (eau, électricité, bureau, véhicules, internet). Un calcul de proportionnalité a été appliqué afin d'estimer la part de consommation de l'AMCP-SP.

Déplacements professionnels

Pour la coordination, un calcul proportionnel a été réalisé pour les déplacements internes (liaison) en raison de l'utilisation commune des véhicules (Hilux Pick Up, Hard Top). Le projet commun AMCP-SP compte 44 staffs et l'AMCP-SP compte 5, soit un total 49 staffs pour la coordination.

Pour le reste des déplacements professionnels, il a été calculé sur les projets de l'AMCP-SP. La collecte a porté sur les perdiems, le nombre de km parcourus, le carburant (essence, gasoil), l'hébergement et la restauration.

Monitoring des déchets

Une période d'un mois a été retenue pour le monitoring des déchets. Ainsi au niveau de l'AMCP-SP, les déchets ont été monitorés dans la période du 15 juillet au 14 août 2023. L'exercice a concerné les projets à savoir : ATWA, MOMENTUM, TPI/Kita.

- Projet ATWA_ Bureau chef-lieu la région de Mopti
- L'AMCP-SP partage le bureau avec l'ONG Action Mopti avec partage de coût. Les déchets produits par le staff AMCP-SP sont mis dans une poubelle à part, puis collectés par une entreprise de ramassage qui avait un contrat avec l'ONG.
- Projet MOMENTUM-Région de Koulikoro-District Sanitaire de Koulikoro
 Le CSRéf de Koulikoro dispose d'un incinérateur fonctionnel, utilisé régulièrement
 pour l'incinération des déchets bio médicaux. Le tri des déchets est fait par le biais
 des techniciens de surface formés. Au cours de l'année 2023, le projet MOMENTUM
 a initié deux campagnes de réparation chirurgicale de la fistule obstétricale, avec
 une durée moyenne de 15 jours par campagne. En plus des déchets du CSRéf,
 l'incinérateur est utilisé pour incinérer les déchets bio médicaux des centres de
 santé communautaires qui n'en disposent pas. La zone des déchets a été visitée par
 l'équipe du projet et le niveau d'utilisation est satisfaisant. En revanche, les déchets
 ménagers du CSRéf (restes d'aliments, plastiques etc.) sont déposés en dehors de
 la clôture du centre et en plein air. Cet état de fait interpelle le responsable
 d'hygiène. Des appuis seront nécessaires pour rendre l'environnement sain.
 - Coordination Bamako

Les déchets sont ramassés une fois par semaine par une entreprise contractante qui les transporte à la décharge finale de Noumoubougou sur la route de Koulikoro.

4

Intervention de l'AMCP-SP: Stratégies d'adaptation de résilience et d'atténuation

Résultats du monitoring

DECHETS:

314 kg de déchets répartis par type :

• Déchets généraux : (déchets alimentaires, déchets verts) : 55%;

• Plastique: 19%;

• Carton, papier: 19%;

• Déchets médicaux : 6%;

Métal : <1%.

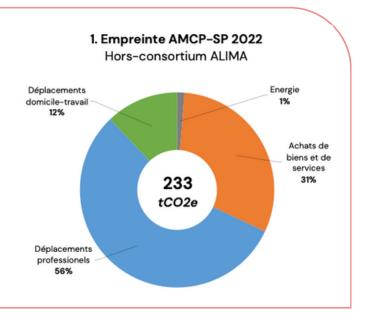
Forte proportion d'Autres déchets généraux : 55%;

Forte proportion de déchets produits par le siège 64%;

Faible proportion de déchets médicaux 6%.

BILAN CARBONE:

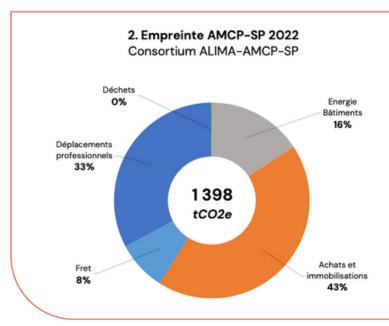
Afin de compléter et fournir une vue globale, les données provenant du bilan d'ALIMA au Mali en 2022, ont été intégrées pour inclure les activités menées en consortium. Les activités du consortium et les solutions pour les décarboner sont traitées dans la feuille de route d'ALIMA, tandis que celles propres à AMCP-SP sont couvertes dans la présente feuille de route. Cette approche garantit ainsi une complémentarité entre les deux feuilles de routes et leurs mises en œuvre. A l'issue du monitoring les résultats ci-dessous ont été obtenus :



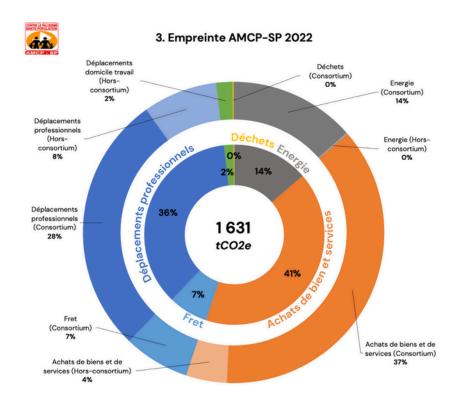
Le graphique 1. Empreinte AMCP-AP 2022 Hors-consortium ALIMA, présente le bilan de l'AMCP-SP couvrant uniquement ses activités propres, c'est à dire hors du consortium avec ALIMA. Il s'élève à 233 tCO2e, équivalant à 50 véhicules à essence conduits pendant un an ou encore aux emissions annuels d'environ 1200 maliens (Selon les données de la Banque Mondiale, les émissions par habitant au Mali étaient de 0,2 tCO2e en 2020).

Le graphique 2. Empreinte AMCP-SP 2022 Consortium ALIMA-AMCP-SP, présente le bilan de l'AMCP-SP, englobant les activités menées en consortium avec ALIMA.

Les données sont tirées de l'exercice du bilan carbone d'ALIMA 2022, en particulier les émissions liées aux activités d'ALIMA au Mali.



Le graphique 3. Empreinte AMCP-SP 2022, combine les deux sources de données et périmètres de l'AMCP-SP pour permettre une visualisation « complète », c'est à dire, incluant les activités de l'AMCP-SP dans et hors du consortium avec ALIMA. Ce graphique permet également de visualiser les différentes proportions entre les émissions provenant du consortium et celles résultant des activités spécifiques de l'AMCP-SP, selon les catégories d'émissions.



4.2 Méthodologie

La méthodologie d'élaboration de la FdR a consisté à :

- La prise en compte des priorités du Gouvernement ;
- Le choix des solutions en fonction du catalogue de solutions ;
- La validation des solutions en interne ;
- L'élaboration de la politique environnementale de l'AMCP-SP;
- La soumission du draft de la feuille de route au partenaire pour correction ;
- L'élaboration de la feuille de route avec l'implication de la DNACPN ;
- La diffusion de la FdR auprès des staffs de la coordination et des opérations ;

4.3 Objectifs

Objectif général

Contribuer à la protection de l'environnement par une meilleure gestion des déchets, une réduction de la production de l'empreinte carbone et en renforçant les capacités de résilience des communautés bénéficiaires face aux impacts du changement climatique, en référence aux ODD.



Objectifs spécifiques	Résultats attendus
	L'empreinte carbone/production des déchets est réduite
Renforcer les capacités d'adaptation des populations aux changements climatiques	Les capacités d'adaptation des populations aux changements climatiques sont renforcées
Promouvoir les bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement	La promotion des bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement est faite
Renforcer les connaissances des populations sur les conséquences du changement climatique et des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets de la chaleur	Les connaissances des populations sont renforcées sur les conséquences du changement climatique et des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets de la chaleur
Renforcer les capacités des structures de santé appuyées en matière de gestion des déchets	Les capacités des structures de santé appuyées en matière de gestion sont renforcées
Développer un mécanisme d'appropriation des communautés des acquis du projet	Un mécanisme d'appropriation des communautés des acquis du projet est développé
Réduire la consommation d'énergie fossile dans les interventions de l'AMCP-SP	La consommation d'énergie fossile est réduite dans les interventions de l'AMCP-SP
Assurer la gestion des déchets en lien avec les interventions de l'AMCP-SP	La gestion des déchets solides en lien avec les interventions de l'AMCP-SP est assurée
Renforcer l'utilisation des énergies renouvelables au sein des projets	La gestion des déchets solides en lien avec les interventions de l'AMCP-SP est assurée

4.5 Solutions

A court terme (2024-2025)

- Intégration de la feuille de route environnementale et d'autres initiatives nationales dans les propositions de projets à soumettre aux bailleurs ;
- Gestion des déchets solides et liquides en lien avec les interventions en particulier les plastiques ;
- Résilience au changement climatique à travers les sensibilisations ;
- Promotion des bonnes pratiques en matière d'environnement (conception et diffusion de messages sur les bonnes pratiques en lien avec l'environnement (sensibilisations, utilisation des radios de proximité, affiches grand public;
- Sensibilisation de masse le cadre de la célébration de la quinzaine de l'environnement au Mali;
- Installation d'un système photovoltaïque dans les centres de santé appuyés;
- Suivi supervision des activités climat/environnement par le point focal.

A moyen terme (2026-2027)

- Reboisement dans les zones d'intervention à travers les groupements de femmes /Associations féminines/Jeunes (plantation d'arbres résilients au changement climatique);
- Appui à l'installation de petites unités de valorisation des déchets dans la communauté;
- Appui à l'installation de station d'épuration des eaux usées.

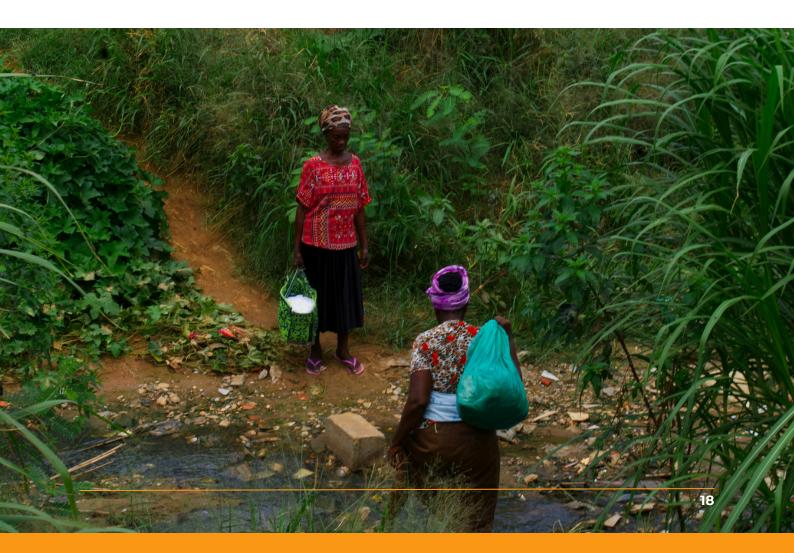
A long terme (2028-2030)

 Installation d'incinérateurs améliorés dans les centres de santé appuyés.

Priorité d'implémentation de la feuille de route

Au regard des résultats du monitoring des déchets et de la consommation d'énergie les priorités d'implémentation de la présente FdR se focaliseront sur la gestion des déchets, les émissions de CO2 étant d'une faible proportion. Elles sont entre autres :

- La prise en compte de la dimension climat et environnement dans la soumission de projets;
- La gestion des déchets plastiques produits lors des interventions ;
- Le renforcement de la capacité d'adaptation et de résilience communautaire par les sensibilisations ;
- Le renforcement du dispositif des CSRéf appuyés dans la gestion des déchets ;
- La promotion des bonnes pratiques en matière d'environnement (Conception de messages, diffusion des bonnes pratiques en lien avec l'environnement (sensibilisations, utilisation des radios de proximité, affiches grand public).



Engagements clés

Les effets du changement climatique impactent le cadre de vie des populations. Face à cette situation, l'AMCP-SP entend apporter sa contribution à la promotion du développement durable par la prise en compte de la dimension environnementale dans toutes ses interventions. Pour ce faire l'AMCP-SP prend huit (8) engagements clés.

- Nous doterons notre organisation d'une politique environnementale bas carbone dès 2024 ;
- Nous renforcerons les capacités d'adaptation et de résilience des communautés bénéficiaires de nos interventions à partir du 2ème semestre 2024 ;
- Chaque membre de l'équipe projet sera orienté sur les enjeux environnementaux et aura la capacité de transférer les connaissances aux communautés bénéficiaires ;
- Nous optons graduellement pour l'énergie solaire en fonction des moyens disponibles à partir de 2025 ;
- Nous nous engageons à réduire les impacts environnementaux des projets que nous mettons en œuvre dès 2024 ;
- Nous nous engageons dès 2024 à améliorer la gestion de nos déchets des bureaux et coordination ;
- Nous intégrons, dès 2024, des actions environnementales et dans les propositions de projets à soumettre aux bailleurs ;
- Nous agissons pour la promotion et la diffusion des bonnes pratiques en matière d'environnement auprès des communautés que nous assistons dès 2024.

5Leviers de transformation



5.1 Financement et investissement

L'AMCP-SP ambitionne d'apporter une contribution significative à la protection de l'environnement. La thématique a été intégrée dans les domaines stratégiques lors de la dernière révision des documents constitutifs de l'organisation. Ce 1er financement attribué par le Ministère Fédéral Allemand des Affaires Etrangères (GFFO) à travers CAA, permettra à l'AMCP-SP de mettre en oeuvre en partie les activités inscrites dans la présente FdR. D'autres financements seront cherchés à travers la prise en compte de la dimension environnementale dans les soumissions de projets.



5.2 Collaboration avec différents acteurs

La réussite des interventions sur le climat et l'environnent nécessitera la collaboration entre différents acteurs intervenants : les structures étatiques, les organisations de la société civile et les collectivités décentralisées. Pour une synergie d'actions avec le gouvernement. Deux d'ateliers seront élaborés respectivement sur l'élaboration et la validation de la politique environnementale et de la FdR avec l'implication des structures techniques en charge de l'environnement notamment la DNACPN pour son expertise et la prise en compte des priorités du gouvernement en matière de protection de l'environnement. Quant à la mise en œuvre de la FdR, elle impliquera les acteurs étatiques, ceux de la société civile et des bénéficiaires.

5.3 Formation/Sensibilisation dans les communautés

Afin de susciter l'impact escompté, la mise en œuvre de la FdR mettra un focus sur le changement de comportement des populations au sujet de la production et de la gestion des déchets. Des formations seront initiées à l'intention des acteurs des structures de santé soutenues et ceux de la communauté. Pour la promotion et la diffusion des bonnes pratiques en matière d'environnement, des messages seront conçus en collaboration avec les structures techniques en charge de l'environnement.

5Leviers de transformation



5.4 Suivi évaluation apprentissage et redevabilité

Le suivi, l'évaluation et la redevabilité des actions liées au climat et à l'environnement seront essentiels pour mesurer l'efficacité des initiatives prises. Cela impliquera le suivi continu des activités, l'analyse des résultats obtenus et l'évaluation de l'impact des interventions sur l'environnement. La redevabilité des actions consistera à l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre et à l'évaluation de la FdR. Les résultats du projet seront partagés avec l'ensemble des parties prenantes.

5.5 Capitalisation et vulgarisation des bonnes pratiques

Les bonnes pratiques seront documentées au fur et à mesure que le projet avance. Des rencontres seront initiées pour la présentation des acquis du projet. Un plan de diffusion à large échelle sera élaboré et mis en œuvre pour susciter plus de changement de comportement en matière de climat et d'environnement. Quant à la mise en œuvre de la FdR, elle impliquera les acteurs étatiques, ceux de la société civile et des bénéficiaires.

5.6 Pérennisation des acquis



La pérennisation des acquis climatiques et environnementaux implique la mise en place des mesures visant à assurer la durabilité et la continuité des résultats obtenus après le retrait du projet. Pour ce faire les acteurs étatiques, ceux de la société civile et communautaires seront impliqués dans l'exécution du projet en tant que parties prenantes afin de faciliter leur appropriation des résultats. Il s'agira également pour l'AMCP-SP de développer un plan de pérennisation des acquis du projet.

6.1 Remerciements

La Directrice Exécutive de l'AMCP-SP adresse ses sincères remerciements :

- A Alliance for International Medical Action (ALIMA) pour sa contribution dans le développement du partenariat entre AMCP-SP et CAA;
- A Climate Action Accelerator pour son assistance technique dans l'élaboration de la présente FdR;
- Au Ministère Fédéral Allemand des Affaires Etrangères son soutien financier :
- Au Conseil d'Administration de l'AMCP-SP pour sa contribution dans la conduite des actions climatiques et environnementales;
- A la DNACPN pour son appui technique dans la finalisation et la validation de la présente FdR;
- A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la conception de ce document.



6 Annexes

6.2 Cadre logique de la mise en œuvre des activités

Solutions	Activités	Résultats attendus	Cibles	Inc	dicateurs	Responsable	Partenaires	Echéances
Intégration de la feuille de route environnementale et d'autres initiatives nationales dans les propositions de projets à soumettre aux bailleurs	Intégrer les activités en lien avec le climat dans les propositions de projet.	an compte danc	Tous les projets	•	Nombre de projets intégrant les actions climat	Directrice Exécutive	PTF	Dès 2024
	Former le staff des projets sur la gestion responsable des déchets: réduction de la production et tri des déchets à la source	Les staffs sont formés	15 staffs		Nombre de session réalisé Nombre de personnes formées	Point focal Climat	DNACPN	Mars 2024
	Former le personnel des CSRéf appuyés sur la gestion responsable des déchets et effets de la chaleur sur les patients.	Deux personnes de chaque unité des CSRéf appuyés sont formés	24 staffs		Nombre de session réalisé Nombre de personnes formées	Point focal Climat	DRS, CSRéf de Dioila/Fana	Février 2024
Gestion des déchets solides en lien avec les	Doter les CSRéf appuyés en poubelles	Les CSRéf sont dotés	2 CSRéf		Nombre de CSRéf dotés en poubelles Nombre de poubelles distribuées	Administration	DRS, CSRéf de Dioila/Fana	Mars 2024
interventions en particulier les plastiques ;	Former les acteurs communautaires sur la gestion responsable des déchets : réduction de la production et tri des déchets)	Les acteurs communautaires sont formés sur la gestion des déchets : réduction de la production	50 acteurs communa utaires	•	Nombre de comités mis en place Nombre de session de formation réalisées Nombre de personnes formées	Conseillers communautaires	CSRéf de Dioila/Fana	Avril 2024
	Contractualiser avec une entreprise de traitement/recyclag e des déchets plastiques	Une entreprise de traitement/ recyclage des déchets plastiques est engagée	Une entreprise	•	Nombre d'entreprise contractante	Administration	GIE, SACPN	Juillet 2024
	Traitement/recyclag e des déchets plastiques	Les déchets plastiques sont recyclés	80% des déchets plastiques sont recyclés	•	Pourcentage de déchets plastiques recyclés	Administration	GIE	Mai 2024
Adaptation et résilience à travers les sensibilisations dans les structures de santé et au niveau communautaire (paludisme, maladies non transmissibles, diarrhée, etc.)	Renforcer les capacités d'adaptation et résilience des communautés face aux effets du changement climatique	Les capacités d'adaptation et de résilience des communautés face aux effets du changement climatique sont renforcées	10 comités seront mis en place		Nombre de comités mis en place Nombre de participants	Conseillers communautaires	Comité Climat/Envi ronnement	Avril 2024

6 Annexes

6.2 Cadre logique de la mise en œuvre des activités

Solutions	Activités	Résultats attendus	Cibles	Indicateurs	Responsable	Partenaires	Echéances
Promotion des bonnes pratiques de matière d'environnement (sensibilisations, utilisation des radios de proximité, affiches grand public	Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'environnement (sensibilisations, utilisation des radios de proximité, affiches grand public	La promotion des bonnes pratiques est faite	 2 radios de proximités 400 messages radio 200 affiches 	 Nombre de messages conçus Nombre de diffusions Nombre de radio Nombre d'affiches 	Point focal Climat	DNACPN	Juin 2024
Célébration de la quinzaine de l'environnement au Mali par l'intensification de la sensibilisation communautaire sur la préservation de l'environnement	Faire des sensibilisations sur la préservation de l'environnement lors de la cérémonie de la quinzaine de l'environnement au Mali	Les populations sont sensibilisées sur la préservation de l'environnement	 40 sessions de sensibilisation 500 personnes à toucher 	Nombre de sessions réalisées Nombre de personnes touchées;	Point focal Climat	AEDD, Groupeme nt de femmes, de jeunes	Juin 2024
Installation d'un système photovoltaïque dans les centres de santé	Installer un système photovoltaïque dans les centres de santé de référence appuyés	Les centres de santé de référence appuyés disposent d'un système photovoltaïque	Deux CSRéf (Dioila et Fana)	Nombre de centre de santé de référence dotés en système photovoltaïque	Administrati on	CSRéf, Direction Nationale de l'Energie	Mars 2025
Reboisement dans les zones d'intervention à travers les groupements de femmes / Associations féminines/Jeunes (plantation d'arbres endémiques et résilients au changement climat)	Organiser des activités de reboisement dans les centres de santé et villages appuyés	Des activités de reboisement dans les centres de santé appuyés et villages sont réalisées	• 1000 pieds d'arbres	Nombre de centre de santé de référence ayant reçu des arbres plantés Nombre de villages ayant reçu des arbres plantés Nombre pieds d'arbres plantés	Conseillers Communaut aires	Direction Générale des Eaux et forêts Comité de gestion des villages	A partir d'août 2024
Installation d'incinérateur amélioré dans les centres de santé	Installer des incinérateurs dans les centres de santé appuyés	Les centres de santé appuyés disposent des incinérateurs	Deux CSCom à doter en incinérateur	Nombre de centres de santé appuyés disposant des incinérateurs	Administrati on	CSRéf Diola/Fana	A partir Août 2028
Suivi supervision des activités climat/environnem ent par le point focal	Assurer le suivi supervision des activités climat/ environnement	Les aires de santé appuyées sont supervisées	4 supervisions par an	Nombre de supervision réalisées Nombre de districts sanitaires supervisés	Point focal Climat	CSRéf/Comi té Climat/ Environne ment	A partir de mars 2024

6 Annexes

6.3 Récapitulatif des projets de l'AMCP-SP en cours d'exécution

Projet: Recherche opérationnelle sur le TPI du paludisme au cours de la grossesse dans le cadre de la mise en œuvre des CPN avec "huit contacts

Domaines d'intervention: TPI du paludisme chez la femme enceinte, ainsi que les effets potentiels chez la mère et son nouveau-né dans le cadre de la mise en œuvre du modèle de CPN avec 8 contacts.

Zones d'intervention: District sanitaire de Kita (10 aires de santé) Cibles: Femmes enceintes, Femmes en âge de procréer, Nouveau-né

Durée du projet: Mai 2021-avril 2024 PFT: DGSHP / ONASR / SOMAGO

Bailleurs: Expertise France

Projet: MOMENTUM Safe Surgery in Family Planning and Obstetrics (MSSFPO) Domaines d'intervention: Santé maternelle et néonatale et l'utilisation de la PF volontaire.

Zones d'intervention: Districts sanitaires de Dioila, Koulikoro, Fana, Kangaba

Cibles: Femmes enceintes, Femmes en âge de procréer, Nouveau-né

Durée du projet: Octobre 2020-Septembre 2025

PFT: IntraHealth International

Bailleurs: USAID

Projet: Projet Accélérer la transformation du secteur de l'aide vers une industrie à faible émission de carbone

Domaines d'intervention: Climat/Environnement

Zones d'intervention: Districts sanitaires de Dioila, Fana

Cibles: Population générale

Durée du projet: A partir de novembre 2023

PFT: CAA

Bailleurs: GFFO

Projet: Projet de recherche sur le système pharmaceutique

Domaines d'intervention: Renforcer les systèmes pharmaceutiques dans les zones

de conflit au Mali : une évaluation de la disponibilité, de l'abordabilité et de

l'utilisation rationnelle des médicaments essentiels

Zones d'intervention: Districts sanitaires de Bandiagara, Bankass, Douentza, Koro

Cibles: Population générale

Durée du projet: Juillet 2023-décembre 2024

PFT: Elrha
Bailleurs: Elrha

FEUILLE DE ROUTE DE L'ACTION CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

2024-2030

ALLIANCE MÉDICALE CONTRE LE PALUDISME-SANTÉ POPULATION (AMCP-SP)



